

Éco-Lien



Bulletin d'information trimestriel, volume 5 numéro 2

Octobre 2002

AGIR En matière de développement durable

Rapport d'activités
2001-2002



Guy Lessard, président

Déjà, le mot fait intégralement partie du vocabulaire international moderne. Il a permis lors des débats qui ont marqué le Sommet de la Terre de Johannesburg ainsi que ceux entendus à Québec dans le cadre de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, de véhiculer les intentions des chefs d'États, des représentants des gouvernements, des entreprises et des organisations non-gouvernementales.

Cependant, au-delà des mots, il faut comprendre le concept et surtout...AGIR localement.

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 a lancé un mouvement inexorable vers une nouvelle génération de politiques et législations environnementales en Europe et en Amérique du Nord, en intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Ces réformes reposent sur un certain nombre de principes qui découlent du concept de développement durable et qui en permettent la mise en œuvre concrète :

Le principe d'intégration c'est-à-dire l'intégration des politiques intersectorielles, notamment des politiques économiques et environnementales. Ces politiques interpellent la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales ;

La planification stratégique laquelle vise, entre autre, à redéployer les ressources de l'État vers des objectifs stratégiques intersectoriels. Les axes stratégiques d'intervention les plus fréquents sont le lien entre l'environnement et la santé humaine, les approches éco-systémiques et la planification intégrée du développement urbain et du transport ;

(Suite p. 9)

Message de la ministre d'État, responsable de la région de la Chaudière-Appalaches



Linda Goupil
Députée de Lévis

La générosité, la force de caractère et la fierté qui habitent les femmes et les hommes de notre beau coin de pays, combinées à la richesse des ressources naturelles, la variété des espèces animales et la beauté des paysages font de Chaudière-Appalaches, une région où il fait bon vivre.

Voilà pourquoi je suis heureuse, une fois de plus cette année, de m'associer à la réalisation du rapport d'activités 2001-2002 du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.

Notre belle région s'est dotée, dans les derniers mois, d'un emblème naturel dont nous pouvons tous être fiers, le cerf de Virginie. Il contribuera, sans aucun doute, à raffermir le sentiment d'appartenance à notre beau coin de pays.

Je profite aussi de l'occasion pour souligner l'excellent travail accompli par tous les membres du conseil d'administration. La nouvelle année apporte avec elle de nouveaux projets et défis stimulants que je vous sais capable de réaliser.

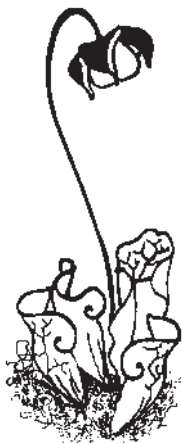
Table des matières

Rapport d'activités 2001-2002	2	Développement durable	9
Plan d'actions 2002-2003	4	L'industrie porcine	10
Budget prévisionnel	6	Matières résiduelles	11
Nouveau directeur général	7	Actualités	12
Le CRECA présent dans l'industrie	8		

Rapport d'activités 2001-2002

Au cours de l'année 2001-2002, le Conseil régional de l'environnement a tenu à souligner son 10^e anniversaire de fondation par l'organisation de deux événements d'importance régionale : le Gala d'Excellence en Environnement Chaudière-Appalaches 2001 se concluant par la remise des Prix Reconnaissance le 23 octobre 2001, et un concours unique en son genre, mené au cours de l'hiver 2002, sur la désignation d'une espèce indigène emblématique.

Le Gala d'Excellence en Environnement Chaudière-Appalaches 2001



Lors de ce gala sept Prix reconnaissance ont été décernés à des personnes, des organismes et des entreprises pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine environnemental. Les lauréats ont été récompensés dans les sept catégories suivantes: « Agriculture et/ou forêt », « Institution d'enseignement », « Petite entreprise », « Organisme associatif ou environnemental », « Grande et moyenne entreprise », « MRC, municipalité ou région », « Contribution individuelle ». Chaque récipiendaire a eu cadeau d'une peinture vitrail distincte d'une artiste lévisienne, Mme Francine Courchesne, illustrant la sarracénie pourpre, une fleur de nos tourbières choisie comme emblème du gala.

Outre les 65 candidatures soumises et originant de toutes les MRC de la région, le succès de ce premier Gala d'Excellence en Environnement Chaudière-Appalaches provient de la participation de quelque 325 convives présents lors du souper-bénéfice, et de plusieurs dignitaires parmi les invités dont le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, le maire de Saint-Georges, le président du CRCD Chaudière-Appalaches et le président du Regroupement des Conseils régionaux de l'environnement du Québec.

Nous tenons à remercier les bénévoles issus des divers milieux, scientifique, éducatif, industriel, agricole et d'affaires, qui ont oeuvré consciencieusement sur le jury ou bien au sein du comité organisateur. Cet événement a nécessité un budget de près de 48 500 \$ et un travail assidu de préparation durant cinq mois. Il a aussi permis financièrement de réaliser le surplus net visé dont une partie est réservée comme fonds pour le prochain gala prévu à l'automne 2003. Merci encore à tous nos commanditaires et participants ainsi qu'au valeureux chargé de projet, M. Yves Gauthier.

Désignation d'un emblème naturel régional

La région de Chaudière-Appalaches a innové par la tenue d'un premier concours régional au Québec, pour se doter d'un emblème végétal ou animal, associé au patrimoine naturel. L'idée originale émane d'une proposition de M. Jean Garon, maire de Lévis, faite à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du CRECA en juin 2000 pour marquer

son 10^e anniversaire. Le concours, mis en oeuvre par le CRECA, a été lancé à la fin de janvier 2002 dans le cadre d'une large consultation populaire en commençant par une tournée de six séances d'information à travers autant de MRC dans la région.

La population de la région Chaudière-Appalaches a choisi majoritairement le cerf de Virginie comme emblème régional. Le dévoilement du cerf de Virginie comme l'espèce gagnante a d'abord été effectué le 6 juin 2002, lors de l'assemblée générale annuelle du CRCD Chaudière-Appalaches. De plus, un second dévoilement a été réalisé lors de la conférence de presse du 10 juin dernier, au cours de laquelle les détails du concours et de l'espèce nommée ont été rendus publics. Ces dévoilements s'inscrivaient dans le cadre de la campagne *Le printemps québécois de l'environnement*, un événement organisé par le ministère de l'Environnement. Près de 15 220 bulletins de participation ont été remplis par les citoyens des neuf MRC de la Chaudière-Appalaches et de la ville de Lévis. Le cerf de Virginie a été préféré parmi les six espèces animales et végétales proposées. Il a récolté 16 599 points, ce qui représente 35 % des points totaux alloués par l'électorat. L'érable à sucre est son plus proche rival, avec 26 % des points. Arrivent ensuite l'oie des neiges (15 %), la tortue des bois (9 %), le trille dressé (8 %) et l'omble de fontaine (7 %).

Un comité de suivi a été formé pour assurer la réalisation de la stratégie d'appropriation de l'emblème choisi par vote populaire, adoptée à cette fin et qui prendra effet au cours des prochaines semaines et des prochains mois.



Photo : Jean-Pierre Tremblay, FAPAQ

Au niveau du fonctionnement

Un plan de communication annuel a été préparé et suivi, afin de mieux coordonner les événements spéciaux du 10^e anniversaire avec les autres activités courantes (campagne sur le membership, publication du bulletin d'information trimestriel l'Éco-Lien, mise à jour du site Web) et les programmes du plan d'action de 2001-2002.

Le CRECA a collaboré aux travaux des nombreux comités sur lesquels il siège : Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et comités de travail, Comité de suivi au plan de gestion des matières résiduelles, Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches (CRCD) et

Éco-Lien est imprimé sur du papier
100% recyclé «Évolution» de Rolland inc.,
une gracieuseté de :



Cascades

Cascades Ressources
658-0116



Cascades

Groupe Papiers Fins inc.
Division Fibres Breakey
832-6115

Éco-Lien

Bulletin trimestriel publié par le CRECA.

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1997 ISSN 1480-2341

Tirage: 700 exemplaires

Coordination et rédaction : Patrice Savoie et Josée Blouin

Graphisme et impression : Les Arts Graphiques H.G.

Pour nous joindre : 655, 4^e avenue, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Tél.: (418) 834-1217 Téléc. : (418) 834-1218

Courriel : creca@creca.qc.ca Site Web : www.creca.qc.ca

Comité consultatif sur la planification stratégique régionale (CCPSR), Comité multipartite sur la gestion des fumiers en Chaudière-Appalaches, Conseil de bassin de la rivière Etchemin, Comité de liaison d'Ultramar, Société de gestion du parc régional du Massif du Sud, Table d'harmonisation du Parc de Frontenac, Comité de suivi Innergex sur le débit réservé écologique à la centrale hydroélectrique des chutes de la Chaudière. De plus, le CRECA s'est engagé dans les nouveaux comités suivants : Table de concertation sur le milieu forestier (nouvelle table régionale du CRCDD), Comité de suivi sur le programme d'assainissement de l'usine Alex Couture, comité organisateur Chaudière-Appalaches du Forum itinérant de

l'UQCN dans le cadre de son projet *Chantier pour une agriculture respectueuse de l'eau*.

Le CRECA a contribué à des consultations, rédactions d'avis, analyses de projets assujettis à la procédure d'étude d'impact et études de projets de loi. Il apporte son support ou assure un suivi dans d'autres dossiers et demandes à caractère régional ou local (ex. : au Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire). Depuis le printemps dernier (an passé), le nombre de ses membres a augmenté de 408 à 470, principalement grâce au gala sur l'environnement qui a permis de solliciter l'adhésion du secteur industriel et du milieu des affaires.

Projets et réalisations dans les programmes : les faits saillants

La région franchit des grands pas vers l'implantation du concept du développement durable



Le CRECA a participé aux consultations visant l'élaboration de la planification stratégique régionale 2002-2007 (un exercice de concertation conduit par le CRCDD sur l'identification de priorités et d'initiatives locales, qui rassemble les intervenants socio-économiques de la région). Le président

du CRECA siège sur le Comité consultatif de la planification stratégique régionale (CCPSR). Lors du Sommet régional organisé par le CRCDD à la fin de février 2002, des représentations du CRECA ont été priorisées dans les ateliers sur l'agriculture et la forêt, sur le transport et l'énergie, ainsi que sur l'environnement. Depuis l'automne 2002, le CRECA siège sur la Table régionale de concertation sur le milieu forestier du CRCDD, à laquelle il a présenté un document de réflexion sur ses préoccupations sur la gestion du milieu forestier tant privé que public.

Gestion des matières résiduelles



Dans le cadre du projet de service de récupération et de recyclage au coût « 0 », le CRECA a collaboré à l'implantation du plan de régionalisation sur les matières résiduelles par des ententes de partenariat d'une durée de cinq ans entre les organismes municipaux responsables (MRC, régies...) et les centres de tri Société VIA inc. et Récupération

Frontenac, tout en consolidant le développement de ces deux entreprises d'économie sociale. De plus, le CRECA a exploré la possibilité de réaliser un projet visant à réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un centre régional de traitement des boues municipales.

Agroenvironnement

L'automne dernier, le président du CRECA, M. Guy Lessard, a accepté de prendre la présidence du Comité multipartite sur la gestion des fumiers et de contribuer à la révision de ses orientations quant à sa mission et à ses moyens d'action en vue de promouvoir et de favoriser une agriculture durable. De plus, dans le cadre du Forum itinérant mené par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) dans six régions du Québec, le CRECA a agi comme pilote régional sur le comité organisateur du Forum en Chaudière-Appalaches et intitulé « Pour une contribution citoyenne à une agriculture durable : réflexions et débats ». Le CRECA a également effectué des interventions au niveau provincial sur les amendements au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, et au niveau de la commission parlementaire sur le projet de loi 184.

Gestion de l'eau

Soutien au Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) dans sa démarche participative multicritère et son projet d'un plan de gestion intégrée par bassin versant; entente administrative avec le CBE et le Comité de restauration de la rivière Etchemin et participation sur l'équipe de gestion du projet 2001-2002 qui a permis de produire un diagnostic et un schéma directeur de l'eau; réunion d'échange avec les organismes de rivière de la région intéressés par la gestion par bassin versant; présence à des ateliers de formation sur la gestion de l'eau.

Conservation et mise en valeur de la faune, la flore et la forêt

- Support à des projets pour le Grand Lac Saint-François : projet de règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance; suivi des recommandations de l'étude ichtyologique du FAPAQ quant à la gestion du barrage d'Hydro-Sherbrooke; et projet en exploration de créer une aire faunique communautaire (aire de conservation du plan d'eau);
- Concours pour la désignation d'une espèce indigène comme emblème régional;
- Réalisation du Plan de conservation volontaire et de mise en valeur des milieux humides forestiers en Chaudière-Appalaches : 68 déclarations d'intention signées depuis 2 ans et organisation de la troisième année;
- Programme éducatif « Au royaume des terres humides » pour les classes de 5e année du primaire : projet 2001-2002 en cours pour adapter, en production multimédia sur Internet, la trousse pédagogique réalisée par le CRECA en janvier 2000;
- Avis élaboré conjointement avec le Conseil de bassin de la rivière Etchemin et le Comité de restauration de la rivière Etchemin, et adressé à la Commission de l'urbanisme de la ville de Lévis sur le projet de développement domiciliaire « Les boisés de l'Abbaye » à Saint-Romuald.

Adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2002

**Rassembler
et agir**

Plan d'action 2002-2003

Fonctionnement

Membership :

- consolider les réseaux déjà membres ;
- développer des nouveaux réseaux dont le secteur industriel, les municipalités et organismes riverains de la Rive Sud, ainsi que les groupes environnementaux.

Plan de communication :

- bulletins Éco-Lien (4 nos) ;
- communications particulières (avis, mémoires, problématiques) ;
- événements médiatiques ;
- conférences de presse ;
- communiqués de presse ;
- site Web du CRECA à l'intention des membres, des partenaires et du public en général ;
- mise à jour de documents d'information et de communication.

Représenter le CRECA au sein des comités suivants :

- Comité multipartite sur la gestion des fumiers et d'une agriculture durable en Chaudière-Appalaches ;
- Comité de liaison d'Ulramar ;
- Comité de suivi de l'usine Alex Couture ;
- Conseil régional de concertation et de développement ;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement ;
- Société de gestion du parc régional du Massif du Sud ;
- Table d'harmonisation du Parc de Frontenac ;
- Comité de bassin de la rivière Chaudière ;
- Conseil de bassin de la rivière Etchemin
- Table régionale de concertation sur le milieu forestier (CRCD) ;
- Comité consultatif sur la planification stratégique régionale (CRCD) appelé à devenir le comité de suivi.

Gestion

En soutien à la direction générale, un agent de recherche et de communication est prévu.

Développement Durable (DD)

Pour outiller la région sur la notion et l'implantation du concept de développement durable :

Organiser un colloque, ou un forum, à l'automne 2002 avec l'implication de nos partenaires régionaux.

I N N E R G E X

Un producteur
d'énergie
renouvelable

Téléphone: (418) 832-7513 • Télécopieur: (418) 834-0595

Plan d'action 2002-2003 (suite)

Priorités

Vers un cadre de gestion durable de l'eau

- Continuer notre politique de soutien aux organismes de rivière ou comités de bassin de la Chaudière, l'Etchemin, la Boyer, rivière du Sud et Beaurivage ;
- S'impliquer sur le comité ZIP Québec-Chaudière-Appalaches ;
- Soutien aux associations de riverains ;
- Politique de l'eau (consultation et concertation).

Usage de pesticides

Sensibiliser sur l'élimination de pesticides à des fins esthétiques.

Agriculture

- Contribuer au développement d'une stratégie commune pour la réduction des surplus de fumier et le développement d'une agriculture durable via le Comité multipartite sur la gestion des fumiers et d'une agriculture durable en Chaudière-Appalaches ;
- Participer à un programme visant l'assainissement agricole via le comité de gestion de l'entente spécifique pour le développement de 11 fermes ISO 14001.

La gestion et la mise en valeur des matières résiduelles

- Poursuivre l'implantation du plan régional de partenariat en Chaudière-Appalaches ;
- Collaborer avec la Table régional d'économie sociale (TRES) au développement d'entreprises d'économie sociale ;
- Soutenir les programmes de compostage et l'implantation d'industries de compostage dans la région de Chaudière-Appalaches ;
- Consolider le développement d'entreprises de recyclage dans la région en collaboration avec les CLD ;
- Suivi des sites d'enfouissement et des plans de gestion des MRC.

Énergie

Encourager l'économie d'énergie par une sensibilisation.

Les changements climatiques et pollution atmosphérique

- Implication et suivi du Plan de transport de Chaudière-Appalaches, particulièrement participer à la mise sur pied, à l'échelle de la région, d'un réseau de transport collectif qui met à profit les différents modes de transport, ainsi que soutenir le développement d'un véritable réseau de transport en commun intégré sur le territoire de la ville de Lévis desservant les différentes clientèles et les liens intermodales ;
- Projet de partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) sur une campagne populaire de sensibilisation ;
- Suivi de projets d'aménagement urbain tel que le programme de Vivre en Ville.

Stratégie québécoise sur la diversité biologique

- Mise à niveau des connaissances en matière de conservation de la biodiversité ;
- Poursuite des programmes ;
- Plan de conservation des milieux humides forestiers (intendance privée) ;
- « Au royaume des terres humides » - trousse éducative ;
- Dévoilement et appropriation de l'espèce indigène emblématique gagnante du concours ;
- Appui au projet d'une aire faunique communautaire au Grand Lac Saint-François ;
- Table régionale de concertation sur le milieu forestier (CRCD) ;
- Maintenir l'intégrité des sites d'intérêts esthétiques et identitaires du territoire (ex. les paysages) ;
- Dresser un état de la situation régionale des sites contaminés en vue de leur réhabilitation ;
- Favoriser la conservation des espaces boisés tant en milieu rural qu'urbain.

Budget prévisionnel 2002-2003

Revenus

Fonctionnement

MENV	85 000 \$
Éco-Lien	4 500 \$
Membership	5 500 \$
Rev. d'intérêts, de taxes	3 000 \$
sous-total A	98 000 \$

Programmes

Agent de recherche-communication	-	financement à obtenir
Colloque	15 000 \$	
Sauvagine		
Revenu pour adm. (15%)	10 000 \$	
Programme réalisation	60 000 \$	
Emblème/dévoilement	500 \$	
Gestion de l'eau FAQDD	3 861 \$	
sous-total B	89 361 \$	

TOTAL DES REVENUS A+B 187 361 \$

Dépenses

Fonctionnement

Salaires (permanence)	35 871 \$
Éco-Lien	4 500 \$
Autres	31 000 \$
sous-total C	71 371 \$

Programmes

Salaires (permanence)	26 347 \$	
Agent de recherche-communication		saire à préciser
Colloque	13 000 \$	
Sauvagine	60 782 \$	
Trousse éduc./multimédia	5 500 \$	
Emblème	1 500 \$	
Changement climatique	5 000 \$	
Gestion de l'eau projet CBE	3 861 \$	
sous-total D	115 990 \$	

TOTAL DÉPENSES C+D 187 361 \$



Un nouveau directeur général au CRECA



Patrice Savoie et Guy Lessard

Originaire de Saint-Agapit dans le comté de Lotbinière, Patrice Savoie est depuis septembre dernier, le nouveau directeur général chargé de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'organisme.

Détenant un baccalauréat en géographie physique de l'Université Laval et une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, il sera un partenaire clé pour tout projet comportant une vision régionale du développement durable et de l'environnement dans la région Chaudière-Appalaches.

Auparavant coordonnateur à l'environnement pour la MRC Robert-Cliche, il était responsable de la gestion des activités de réduction des déchets, de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles du territoire ainsi que du suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de la MRC. Il est également officier

d'environnement au sein de la Réserve des communications. À ce titre, il doit réaliser les inspections de vérifications environnementales afin d'assurer la conformité aux lois et règlements applicables, sensibiliser toutes les personnes impliquées ainsi que réviser les rapports de déversement s'il y a lieu. Étant natif de la région Chaudière-Appalaches et ayant collaboré avec la MRC de Lotbinière dans différents dossiers environnementaux au sein de l'organisme Récupération Lotbinière, dont l'implantation d'un programme de compostage domestique dans la MRC, et la réalisation d'un plan directeur des matières organiques, M. Savoie sera en mesure d'interagir de façon concertée avec les acteurs sociaux-économiques de la région face aux préoccupations environnementales régionales.

En tant que directeur général du CRECA, Patrice Savoie aura pour principaux mandats de contribuer au développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières. De plus, il aura à traiter divers dossiers de fond, à émettre des avis et à rédiger des mémoires dans le domaine de l'environnement.

Également, il sera activement impliqué au sein de différents comités tels le comité multipartite en gestion des fumiers et agriculture durable en Chaudière-Appalaches, le comité technique du multipartite, le comité de suivi du programme d'assainissement de l'usine Alex Couture et il participera à l'élaboration de l'atelier thématique de la Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de vie du plan stratégique de développement de la ville de Lévis. Finalement, il siègera prochainement sur le conseil d'administration du comité de bassin de la rivière Chaudière II.

Le mot du directeur général

Bonjour à tous. C'est avec grand plaisir que je me joins au CRECA en tant que directeur général. Ce poste de direction devrait m'apporter de nouveaux défis stimulants et enrichissants et ce, tant au niveau professionnel que personnel.

Depuis déjà un mois que je suis en fonction au sein de l'organisation du CRECA et il me semble que le temps passe trop vite. En effet, plusieurs dossiers en cours doivent cheminer et donner des résultats concrets, tout en me laissant que peu de temps pour en saisir toute l'importance et la complexité. Heureusement, toute l'équipe interne et celle du conseil d'administration me démontrent une attention certaine pour faciliter mon intégration. Ainsi, les dossiers me semblent davantage moins lourds à traiter que cela ne le laissait présager à mon arrivée.

Suite aux premières réunions des différents comités où j'ai eu l'occasion de siéger jusqu'à présent, il m'est apparu sans équivoque que le CRECA est un organisme tout désigné pour siéger sur les dossiers de concertation et ce, afin que ceux-ci soient étudiés le plus ouvertement possible et de façon à promouvoir le développement durable.

Je profite de l'occasion pour offrir à tous nos partenaires mon entière collaboration, afin d'obtenir les meilleurs résultats qui soient pour l'avenue du développement durable de l'environnement en Chaudière-Appalaches.

Le CRECA présent dans l'industrie

Comité permanent de liaison avec la communauté de la compagnie ULTRAMAR

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), a été invité à participer à la création du comité permanent de liaison avec la communauté de la compagnie ULTRAMAR. Cette heureuse initiative a été proposée par la firme «Transfert Environnement».

Le mandat de ce comité en est un de discussion et de suivi des dossiers. Le CRECA a délégué son vice-président, Monsieur André Bélisle, qui est aussi président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et président du Comité de Restauration de la Rivière Etchemin (CRRE). Il sera secondé par le directeur général du CRECA, Monsieur Patrice Savoie.

André Bélisle accueille cette initiative très favorablement en soulignant qu'en établissant un climat de dialogue, on pourra sûrement améliorer le bilan environnemental et la cohabitation. Dès le départ, il a informé les représentants d'ULTRAMAR qu'il entendait parler des « vraies affaires » : réduction de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre, protection du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Etchemin et contribution de la compagnie ULTRAMAR aux efforts d'amélioration de l'environnement dans la région.

La concertation est un bon outil de progrès social. Une occasion privilégiée nous est offerte, espérons que tous sauront en profiter.



L'usine Alex Couture inc. : une histoire d'odeur et de controverse

L'entreprise Alex Couture inc. fut fondée à Québec en 1939 et en 1965, l'entreprise déménageait ses installations à Charny. Depuis lors, le dossier sombre dans la controverse. Dès le début des années '80, des épisodes d'odeurs nauséabondes en provenance de l'usine étaient perçues par les citoyens. Le même problème d'odeurs insoutenables et de plaintes répétitives avait nécessité le travail du comité Bujold en 1989, qui avait recommandé des mesures précises afin de corriger la situation.

Près de 12 ans plus tard, au début de l'été 2001, un nouvel épisode d'odeurs nauséabondes survient, créant de nouveau le mécontentement de la population. Des pourparlers entre les divers intervenants sont alors entrepris afin de régler définitivement le problème. Suite à ces rencontres, une entente a été convenue entre les parties et l'entreprise Alex Couture inc. a présenté son programme d'assainissement à la population lors d'une consultation publique au cours de laquelle le CRECA a déposé un mémoire. Dans son mémoire, le CRECA recommandait de : corriger l'ensemble des problèmes de pollution (air et eau); de respecter la capacité du milieu récepteur, en autorisant comme maximum le volume actuel de traitement de matières premières; mettre sur pied un comité qui se penchera sur la problématique globale du développement de l'industrie de l'équarissage au Québec. En novembre 2001, un comité a été formé de représentants de plusieurs secteurs et du CRECA, afin de suivre la réalisation des engagements pris dans le cadre du programme d'assainissement.

Les problèmes de pollution (air et eau) sont considérés dans le programme d'assainissement puisqu'il prévoit : l'allongement de l'aire de réception des camions, le remplacement du matériel filtrant des biofiltres existants, l'installation d'un nouveau biofiltre, de deux incinérateurs et d'une usine d'assainissement des eaux usées. Il est toutefois difficile de connaître le volume actuel de traitement des matières premières. Malgré la situation de quasi-monopole de l'entreprise, qui traite près 90 % des carcasses du Québec, il est toujours impossible de connaître les volumes traités et donc de savoir si la recommandation du CRECA est respectée. Au cours de l'été 2002, une table de concertation évaluant les technologies alternatives à l'équarissage a été constituée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Cependant, malgré une demande effectuée lors de la consultation publique, le CRECA ne participe pas à cette table de concertation et n'est donc pas en mesure d'assurer la prise en compte de l'environnement dans les processus décisionnels.

Le programme d'assainissement présenté par Alex Couture inc. semble répondre actuellement au problème de contamination de l'air et de l'eau. Cependant, plusieurs des bémols mentionnés par le CRECA lors de la consultation publique subsistent toujours. Il est donc essentiel que le dossier soit suivi de près par les groupes environnementaux et locaux. De plus, le CRECA se doit d'être présent sur le comité de suivi du programme d'assainissement et à la table de concertation évaluant les technologies alternatives à l'équarissage au Québec.

Isabelle Gauthier

AGIR... en matière de développement durable (suite)

Le principe de précaution suscite plus de controverse en raison de la difficulté entourant son application concrète dans le domaine du développement économique. L'honorable juge Claire L'Heureux-Dubé dans l'affaire Hudson portant sur l'usage des pesticides en référence au développement durable invoquait le respect du principe de précaution pour justifier son jugement en faveur de la municipalité ;

Les principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur payeur, mieux connus de la population en général, ils préconisent que les utilisateurs des ressources naturelles et les coûts de la pollution ou des dommages environnementaux soient incorporés dans les coûts de production constituant ainsi un incitatif à l'économie et à la production propre ;

Les principes de la consommation et de la production durable à savoir, l'élaboration de politiques environnementales prenant en compte le cycle de vie des produits de consommation. Ils impliquent la modification de chaînes de production et les choix des consommateurs. On parle alors d'éco-certification dans les domaines forestiers et agricoles ;

Les principes de la transparence et de la participation font références à la participation du public et des communautés locales, à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques environnementales et intersectorielles.

AGIR ... en Chaudière-Appalaches

Il est bien évident que les écosystèmes et les ressources naturelles de cette planète continuent à subir les impacts du développement économique et on y observe des taux de détérioration alarmants. Il est donc nécessaire d'accélérer le tempo pour redresser la situation.

En Chaudière-Appalaches, plusieurs instances ont déjà entrepris le processus visant à passer des intentions à l'action :

Le plan d'action du CRE Chaudière-Appalaches informe, sensibilise, incite à la concertation depuis plus de dix ans afin de promouvoir le développement durable sur notre territoire. www.creca.qc.ca



Le plan d'action triennal du comité multipartite a adopté en 2002, une vision, des objectifs et des actions en conformité avec la définition du concept d'agriculture durable suivante : une agriculture qui est écologiquement saine, économiquement viable, socialement acceptable et qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.



Le plan de transport Chaudière-Appalaches 2000-2015 (document de consultation) propose comme valeur « Le développement social et économique du Québec et de ses régions, la qualité de vie de sa population et de son environnement ainsi que l'égalité dans l'accessibilité des services. »



Le rapport de la rencontre régionale des leaders socio-économiques - ville de Saint-Georges septembre 2002, recommande de miser sur l'environnement afin 1. de faciliter l'implantation d'entreprises qui ont des pratiques de développement durable, 2. d'adopter une politique claire de gestion de l'eau par bassin versant, 3. de transformer en avantage concurrentiel toute la problématique environnementale en agriculture prônant l'implantation d'un pôle national d'excellence en agroenvironnement.

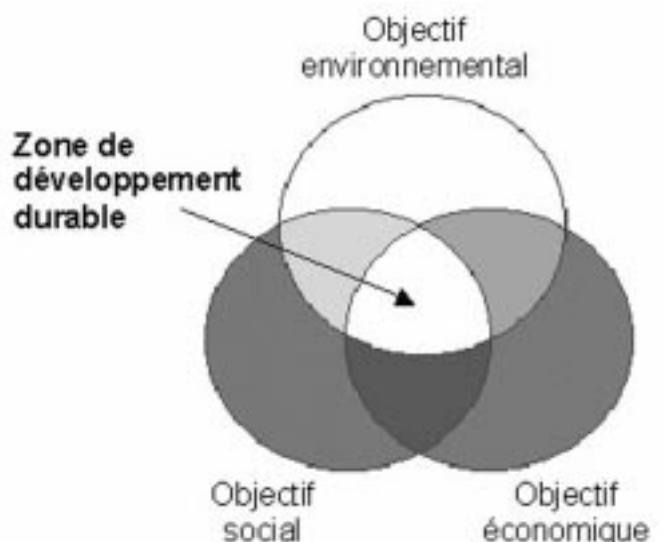


La démarche de planification stratégique de la nouvelle ville de Lévis, intègre les enjeux reliés à l'environnement, l'eau et la qualité de vie.

Finalement, plusieurs organismes ont choisi d'intégrer les préoccupations environnementales reliées à leur champs d'activités et de promouvoir le développement équilibré de nos ressources.

Ces nouvelles orientations vont permettre au CRECA de jouer encore plus activement son rôle en matière d'implantation du concept de développement durable.

La zone interactive du développement durable



Production porcine



Le BAPE entreprendra bientôt le processus d'audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec. Actuellement, il n'est pas possible de connaître les détails précis sur sa mise en œuvre, étant donné que la réalisation d'un tel mandat diffère des mandats normaux du BAPE. La commission informera bientôt le public des modalités de sa démarche, de sa façon de procéder et du calendrier des travaux.

Le CRECA espère profiter de cette consultation pour faire valoir ses points de vue. En effet, des réponses à plusieurs questions soulevées par le ministre André Boisclair pourraient ainsi servir au développement de la position des CRE du Québec ainsi que du RNCREQ (regroupement national des conseils régionaux du Québec) lors de cette consultation. Parmi les questions qui ont déjà été soulevées, rappelons celles des modèles actuels du secteur agricole québécois qui identifient le modèle de production familiale et celui de production à plus grande échelle. Les forces et les faiblesses de chacun de ces modèles devraient être soulevés tout en cherchant à connaître l'orientation et l'évolution de ces deux modèles, compte tenu du bilan québécois de l'industrie porcine. Les impacts sur l'activité agricole et aussi sur l'ensemble du milieu rural devraient également être discutés.

Plus spécifiquement, quels sont les types de traitement actuels qui permettraient de bonifier la voie du développement durable, si peu soient-ils? Pour le CRECA, il ne fait aucun doute que l'avancement des technologies dans ce domaine est la bienvenue. Cependant, il ne faudrait pas conclure que la réussite d'une technologie pour le traitement des lisiers face en sorte qu'elle favorise et encourage l'augmentation des cheptels. Autrement, la question des surplus risque de revenir nous hanter dans quelques années, lorsque cette technologie ne pourra plus suffire à l'augmentation des lisiers créés par la hausse des cheptels. Ne serait-il pas pertinent que de nouvelles normes soient annoncées et mises en application par le ministère de l'Environnement afin de dicter la croissance des cheptels et de permettre un contrôle serré sur ceux-ci? En somme, les membres du comité Agroenvironnement du RNCREQ se devront d'adopter un plan d'action le plus rapidement possible afin de soumettre des bases d'intervention dans ce dossier. Ces interventions constructives seront à l'image des valeurs véhiculées par les CRE du Québec.

Finalement, une obligation morale des agriculteurs envers le développement durable serait souhaitable et ceci, dans le but de responsabiliser le monde agricole.



La fleur



Au réseau des Établissements verts Bruntland, qui a reçu près de 300 000 \$ du Fonds d'actions québécois pour le développement durable (FAQDD) afin de réaliser un projet traitant des liens entre l'alimentation et le développement durable.

Le projet " La Terre dans votre assiette " abordera des thèmes comme les pratiques agricoles, la gestion des matières résiduelles, les problématiques atmosphériques et la santé humaine.

Ce projet permettra de développer chez les jeunes des compétences, des attitudes ainsi que des pratiques conciliables avec le développement durable et la protection de l'environnement.

La gestion des matières recyclables en Chaudière-Appalaches

La région Chaudière-Appalaches possède sur son territoire deux centres de tri des matières recyclables, soit la Société V.I.A. (Vie, Intégration, Apprentissage) localisé à Lévis et le centre Récupération Frontenac situé à Thetford-Mines.

Ces deux centres de tri sont des entreprises adaptées qui emploies environ 200 personnes. De ce nombre, un peu plus de 50% ont une limitation fonctionnelle physique ou intellectuelle. Ces centres de récupération, en plus d'aider à protéger l'environnement, sont également générateurs d'emplois dans la région Chaudière-Appalaches.

Depuis plusieurs mois déjà, ces deux centres de tri sont à réaliser une formule de collaboration avec les MRC de Chaudière-Appalaches. En effet, ce partenariat, une première au Québec, va bon train et permettra d'augmenter significativement les volumes de matières recyclables dans chacun des deux centres de tri, tout en développant l'expertise de traitement pour certains produits qui, auparavant, ne pouvaient être récupérés par manque de quantité. En plus de s'inscrire dans la vision du développement durable, ce type de collaboration avec les MRC permettra d'assurer aux centres de tri régionaux un approvisionnement régulier de matières à long terme, favorisant ainsi la pérennité des activités des entreprises.

Actuellement, les MRC de l'Amiante, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit envoies leurs matières recyclables chez Récupération Frontenac à Thetford-Mines. Les MRC de Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de Lotbinière (une partie) et la ville de Lévis les acheminent quant à elles, à la Société V.I.A à Lévis. En ce qui a trait aux MRC de Montmagny et de L'Islet, celles-ci possèdent actuellement une entente avec l'organisme L'Après-Récupération. Cet organisme est un centre de récupération impliqué sur le territoire de la MRC de Montmagny. Vers la fin octobre, l'organisme ouvrira un centre de tri davantage performant qui sera localisé à Montmagny. Exception faite du carton, toutes les autres matières recueillies par l'organisme seront ensuite acheminées chez V.I.A. pour le traitement final. À noter que depuis septembre dernier, les territoires de ces deux MRC sont desservis par une collecte porte-à-porte des matières recyclables, signifiant qu'un tonnage de 4000 à 6000 tonnes de matières seront ainsi déviées de l'enfouissement.

Quant à la MRC de Lotbinière, le territoire non-desservi par la Société VIA est actuellement desservi par le centre de tri Gaudreau de Victoriaville. Finalement, la MRC Beauce-Sartigan achemine ses matières chez CS Gestion des matières recyclables à Québec.

Rappelons que l'objectif final de ce partenariat en Chaudière-Appalaches passe par la conclusion d'un accord de partenariat entre l'ensemble des MRC de la région 12 et les centres de récupération du même territoire. Grâce à ce projet, un fond régional de récupération permettra au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et à ses partenaires de développer des actions de sensibilisation dans le domaine de la récupération et d'implanter de nouvelles activités dans la gestion des matières résiduelles.



Récupération
Frontenac inc.

Conseil régional de
l'environnement
Chaudière-Appalaches

Conseil
d'administration

M. Guy Lessard, président
Récupération Frontenac

M. André Bélisle
Vice-président
Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique

M. Martin Loiseau
Secrétaire-trésorier
Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches

M. Marc Allard
Directeur
Amis de la rivière Beauvillage

Mme Rachel Thériault
Directrice
Innergex

M. Simon Arbour
Administrateur
Mouvement des amis
de la rivière du Sud

M. Jean-Luc Daigle
Administrateur
Représentant des citoyens

M. Bruno Faucher
Administrateur
Commission scolaire Beauce-Etchemin

M. Jean-Marie Laliberté
Administrateur
Fédération UPA Lévis-Bellechasse

M. Jean-Claude Marcoux
Administrateur
Fédération québécoise de la faune

M. Roberge Michaud
Administrateur
Comité de restauration de la rivière
Etchemin

M. Jocelyn Olivier
Administrateur
Ville de Lévis

M. Martin Paulette
Administrateur
Groupement faunique du Triangle de
Bellechasse

M. André Poitras
Administrateur
Société VIA inc.

Actualités

Rendez-vous national des régions



Le 10 septembre dernier, près de 180 leaders provenant de tous les secteurs socio-économiques ont participé à la Rencontre régionale de la Chaudière-Appalaches. Cette activité a permis de dégager les principaux défis et les priorités d'action de la région qui alimenteront les travaux menant à l'élaboration de propositions précises que la région soumettra lors du Rendez-vous national des régions du 12 au 15 novembre prochain. La synthèse de cette

rencontre est disponible sur le portail régional de la région Chaudière-Appalaches au : www.chaudière-appalaches.gouv.qc.ca

Rejets, plus jamais!

L'association des Riverains du Grand Lac Saint-François a sollicité par une lettre datée du 19 août dernier, le ministère de l'Environnement pour l'adoption d'un règlement ayant pour but de protéger les eaux et affluents du Grand Lac Saint-François contre les rejets des embarcations nautiques navigant sur ces eaux. Dans un document daté d'octobre 2000 et intitulé « Rejets, plus jamais! » ils ont exposé la problématique qui les a amenée à considérer urgente et nécessaire l'adoption d'un tel règlement. Ils y ont également précisé les mesures que ce règlement devrait préconiser.



Entente avec le conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec



En septembre dernier, le CRECA a signé une entente de partenariat avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Le projet vise la protection de la tourbière de Villeroy située dans les municipalités de Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes (Centre-du-Québec) et Val-Alain (Chaudière-Appalaches). Ce site fait partie des tourbières exceptionnelles du sud du Québec identifiées par l'Université Laval. L'entente prévoit une collaboration pour favoriser un transfert de compétence en matière de conservation en milieu privé au Centre-du-Québec. Ce

projet est basé sur une approche personnelle avec les propriétaires privés concernés comme celle pratiquée par notre conseil régional depuis près de 3 ans.

Colloque québécois sur la gestion des matières résiduelles

RESEAU environnement organise, les 4 et 5 novembre prochains, le 3^e Colloque québécois sur la gestion des matières résiduelles à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. C'est donc une excellente occasion pour les différents intervenants en gestion des matières résiduelles de s'y rencontrer et d'échanger sur les problématiques rencontrées et les solutions à apporter en fonction des objectifs à atteindre d'ici 2008. Pour plus d'informations :



<http://www.reseauenvironnement.com/fr/activ/doc/ColloqueP1.doc>